

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 février 2013

2013 DASES 100 G Subvention à l'association Comité local de l'Association pour l'Emploi, l'information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris (APEIS Paris) (20e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association APEIS Paris pour soutenir le développement de ses actions d'aide à l'accès aux droits ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué à l'association « Comité local de l'Association pour l'Emploi, l'information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris » (APEIS Paris) (D08326-20007), située 11 rue des Couronnes (20e), une subvention de fonctionnement de 8.473 euros au titre de l'exercice 2013 (2013_04110).

Article 2 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au chapitre 017, rubrique 561, nature 6574 ligne DF34018 du budget de fonctionnement 2013 du Département de Paris et suivants sous réserve de la décision de financement.